

## Patrouilleuses : à l'école de la sécurité

**Bien avant l'école, elles accompagnent les enfants et rassurent les parents. A Perly-Certoux, cinq patrouilleuses scolaires sécurisent autant de passages piétons aux horaires scolaires.**

A la rentrée des classes, la commune a engagé une patrouilleuse scolaire supplémentaire, Emmanuelle, afin de sécuriser un nouvel emplacement sur la route de Certoux, en dessous de la chapelle, avant le giratoire du croisement avec la route de Lully. Ce passage piétons était perçu comme dangereux par les parents de Certoux, qui hésitaient à laisser leurs enfants aller à l'école à pied, en bordure de cette route située sur un réseau secondaire cantonal, qui a enregistré au cours des années une augmentation de son trafic.

Les enfants apprécient les patrouilleuses scolaires, qu'ils sont nombreux à appeler par leur prénom Irène, Petri ou Marianne. Parfois, Bernard ou Jessica remplacent l'une ou l'autre de ces dames.

Précisons encore que l'aménagement en cours du mail piétonnier, à l'arrière de l'école, apportera également, pour les enfants qui l'emprunteront, une plus grande sécurisation de leur parcours jusqu'à l'école.



### Sommaire

Maison de la douane : démarrage des travaux. Notre dossier	p. 2	3 questions à Armand Richard, Président de l'Association des Artisans de Perly-Certoux	p. 4
Chantiers de mobilité: le point	p. 3		

### EDITO



Les communes de plus de 1000 habitants ont l'obligation d'établir, ou d'actualiser, leur plan directeur communal environ tous les 10 ans. Le plan directeur communal (PDCOM) fixe les orientations futures de l'aménagement d'une commune. Il intègre également un plan directeur des chemins pour piétons (PDPCP).

La commune a engagé début 2010 le processus de révision de son plan directeur communal qui datait de 2000, dans l'objectif de pouvoir influencer la vision du plan directeur cantonal 2030.

La commune reproche au plan directeur cantonal un objectif quantitatif trop élevé et dans un délai trop rapide, de nouveaux habitants, de sacrifier une zone agricole et paysagère de grande qualité, l'absence d'études et de recherche de solutions réalistes visant à régler le problème du trafic de transit et transfrontalier déjà aigu, et qui ne fera que s'accroître dans l'avenir.

Ces aspects sont importants aux yeux de vos Autorités communales, notamment en regard du fait que le territoire de notre commune est l'un des plus petits du canton et qu'il est soumis à une pression importante de la part de ses voisins, en particulier dans le domaine de la mobilité et du trafic routier.

La révision de notre plan directeur communal arrive dans sa phase finale. La vision qu'il contient est conciliable avec celle du PDcant (ce dernier étant en cours d'examen par la Confédération). Elle sera communiquée le 24 novembre 2014 aux habitants de Perly-Certoux, dans le cadre de l'étape de sa consultation publique.

Les Autorités communales se réjouissent de partager avec vous leur vision de l'évolution de notre commune et comment elles ont prévu de faire face à son développement de manière mesurée, assimilable et supportable socialement et financièrement pour elle-même et ses habitants.

Fernand Savigny, maire

## dossier

## Maison de la douane : démarrage des travaux

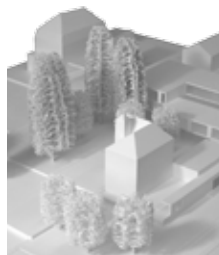
D'ici deux ans, le centre de vie intergénérationnel, issu d'un projet initié par la commune depuis de nombreuses années, sera réalisé sur la parcelle dite « Maison de la douane », à proximité de la douane de Perly sur la route de Saint-Julien. Au total, 23 appartements seront créés à destination des personnes âgées, des jeunes et des familles monoparentales, prioritairement celles habitant déjà sur le territoire de la commune, ou qui y ont de profondes attaches.

Il s'agit d'un important projet pour la commune, par sa dimension financière – le projet est devisé au total à 21 millions de francs – mais surtout par son objectif de créer un lieu de vie intergénérationnel, à proximité duquel des activités communales seront organisées afin de favoriser les rencontres entre générations, et permettre ainsi aux aînés de maintenir leur réseau de relations personnelles sur le territoire de la commune dans laquelle ils ont vécu durant de nombreuses années. Les 23 appartements créés seront adaptés pour accueillir des personnes à mobilité réduite, dont 10 appartements seront plus spécifiquement réservés à des personnes âgées. Les autres appartements pourront recevoir, en général pour des durées déterminées, des étudiants et des familles monoparentales.

Parmi les infrastructures réalisées, mentionnons un parking souterrain sous le nouvel immeuble destiné aux logements.

Il pourra, en cas de nécessité, être converti sans délai en un abri de Protection Civile de près de 800 places, ce qui permettra à la commune de combler son déficit en places qu'elle doit offrir à sa population. Il sera relié à un second parking souterrain construit à proximité de l'ancienne maison de maître. Cette bâtisse, inscrite à l'inventaire, sera restaurée pour y accueillir des activités publiques. Son accès sera assuré par la création d'un ascenseur extérieur, permettant de préserver son architecture intérieure. Entre les deux bâtiments sera construite une salle polyvalente qui pourra accueillir une auberge communale.

Le chantier démarrera en fin d'année et l'inauguration de ce centre est prévue dans deux ans, soit pour le début 2017.



## Peut-on déjà s'inscrire ?

Non, aucune inscription ne peut encore être déposée pour réserver ou requérir l'octroi d'un appartement. La population sera informée en temps voulu, mais bien avant la fin de la construction de l'immeuble de logements, de l'ouverture des inscriptions ainsi que des conditions à remplir, notamment financières, pour permettre l'attribution d'un logement. Ces critères ne sont à ce jour pas encore finalisés. Ils devront encore être avalisés par l'Etat.

## Rappel historique

**Le nom « Maison de la douane » vient simplement de la proximité du lieu avec la douane de Perly.**

La maison de maître n'a jamais été affectée à des activités douanières ni à des logements de douaniers. Pour acquérir la parcelle sur laquelle elle est érigée, la commune a fait usage de son droit de préemption légal, démarche validée par le Tribunal Fédéral.

En 2006, un concours d'architecture a été lancé et a abouti en 2007 à la désignation par le Jury du lauréat qui avait proposé le projet qui répondait le mieux aux critères définis dans le concours. C'est le projet de ce lauréat qui va être réalisé prochainement.



## Chantiers sur les routes : qui fait quoi ?

**A l'occasion de l'ouverture du chantier de la route de Certoux, plusieurs habitants ont réagi auprès de la Mairie à la suite des mesures de circulation mises en place. C'est toutefois le canton qui prend les décisions finales en la matière.**

En matière d'intervention sur la voie publique et de régulation – même temporaire - du trafic, les communes ne sont pas maîtresses chez elles. Que ce soit pour réduire la vitesse de circulation, comme passer de 50 km/h à 30 km/h, ou pour effectuer des travaux en sous-sols ou sur la surface d'une route, elles doivent obtenir l'autorisation du canton.

La Direction des Transports (<http://ge.ch/mobilite/>) détient les compétences relatives aux « prise de décision, régulation et gestion des chantiers ». S'agissant du chantier de la route de Certoux, l'Etat a également pris la responsabilité complète de la communication et de sa diffusion (probablement perfectible) aux habitants de la commune et aux usagers de la route.

Afin de permettre une gestion efficace du chantier, il a été nécessaire de mettre la route de Certoux, en direction de la ville, en sens unique depuis le carrefour de la poste. Pour éviter que depuis cet emplacement, les véhicules rejoignent le chemin de Mattines en traversant le vieux village de Perly, la commune a demandé l'installation d'une interdiction de tourner à gauche, sur le chemin du Relais. Les TPG ont, en plus, demandé que ce chemin soit réservé aux bus dans ce sens, afin de ne pas devoir trop attendre

au feu de signalisation à l'embranchement de la route de Saint-Julien.

Ce n'est que récemment qu'il a été possible de rendre le chemin du Relai accessible aux riverains seulement, depuis la route de Certoux. Mais, au sortir de chez eux, ils ne pourront pas aller vers la route de St-Julien. Des contrôles de police seront effectués aux feux.

Il est inévitable que les usagers soient perturbés les premiers jours d'une importante modification des sens de circulation. Ces modifications peuvent également gêner certains habitants dans leurs déplacements, selon leur lieu de domicile. Les Autorités communales vous remercient à cet égard pour votre compréhension et votre patience durant la durée de ce chantier.



## Les APM satisfaits des Perlysiens-Certousiens

**Premier rapport des APM (Agents de police municipale) après six mois d'activités sur notre territoire communal : positif ! Le contact avec la population est bon, disent-ils.**

Un très bon accueil de la part de la population, des commerces et des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale : tel est le premier bilan d'activités communiqué par les agents de la police municipale en charge de notre territoire.

En six mois de présence à Perly-Certoux, ils ont effectué 110 patrouilles préven-

tives et 181 interventions pour un total de 233.4 heures.

Le contrôle des véhicules dont le stationnement est gênant ou dangereux pour la circulation n'a suscité que 20 interventions ; les APM ont exécuté par ailleurs des tâches administratives comme l'établissement de certificats, nombreux mais peu gourmands en temps, et des tâches relatives à la circulation, incluant le contrôle de véhicules et de leurs occupants, la prévention (campagne PREDIRE), la signalétique, etc.

### Ecole : 291 élèves à la rentrée

Lors de cette rentrée scolaire 2014-2015, 291 élèves ont été accueillis à l'école de Perly-Certoux, dont un élève en intégration. Ils sont répartis dans 14 classes. Le taux d'enca-drement est d'un adulte pour 17.15 enfants (la moyenne cantonale est de 17). En 2013-2014, ce taux était de 18.2.

Bonne année scolaire à toutes et tous !

### Mise à ban du vignoble

Depuis le 20 août 2014, le vignoble est mis à ban. Cela signifie qu'il est interdit de pénétrer dans les vignes sans l'autorisation de l'exploitant, pendant toute la durée des vendanges. Ce ban vise aujourd'hui à empêcher que des personnes étrangères à l'exploitation viennent grappiller du raisin. Sachez que le raisin est protégé par les Rois et Seigneurs contre le chapardage depuis le VIe siècle. Au Moyen Age, le ban visait à interdire aux vigneronns de commencer la vendange avant une date précise. Avec la diversification des cépages, chacun ayant une date de maturité différente, une date unique n'était plus possible, d'où une période de mise à ban destinée uniquement à protéger le raisin du grappillage. Des panneaux rappellent cette interdiction. Même aujourd'hui, les contrevenants s'exposent à une amende.

### Mobility : bien utilisée !

La voiture Mobility continue d'être bien utilisée. De janvier à septembre 2014, son utilisation a engendré un chiffre d'affaires de CHF 8'500.-. La commune garantit à Mobility un chiffre d'utilisation de ce véhicule équivalent à CHF 12'000.- par an. Cet objectif sera vraisemblablement atteint à la fin de l'année, preuve que ce véhicule répondait à une attente des habitants. Pour remplacer une deuxième voiture, ou compléter des déplacements en transports publics, le car sharing est une bonne option. Renseignements et conditions d'abonnement :

[www.mobility.ch](http://www.mobility.ch)



## Nanpolets : un chemin public réhabilité

Presque invisible, caché par des voitures qui en barrent l'accès, ou par la végétation qui y prolifère, le chemin des Nanpolets est pourtant bien une voie publique ouverte à tous.

Il porte le nom du lieu-dit où il se trouve. Il a une longueur d'environ 470 m. et relie le chemin du Relai au chemin de Foulon, en traversant la route de Lully à Certoux.



Comme première étape d'un processus de réhabilitation des anciens sentiers communaux, l'Exécutif a souhaité qu'il soit clairement indiqué comme un chemin

public, ce qui vient d'être fait à l'aide de panneaux officiels, et qu'il soit régulièrement entretenu. Chacun peut l'emprunter sans hésitation.

## Le passé romain de Perly bientôt chez vous

En 2009, profitant de la construction d'un immeuble, à Perly, le Service cantonal d'archéologie avait conduit des fouilles, qui ont duré plusieurs mois. Le récit de ces fouilles, et surtout, des découvertes qui ont été faites, fait l'objet d'une brochure de 20



pages bientôt distribuée dans vos boîtes à lettres. Accessible, le récit de Denis Genequand, archéologue, donnera le sentiment à chacun-e d'être dans la Villa romaine, une belle demeure de maître d'ailleurs reconstituée dans la page centrale de la brochure.

## Trois questions à...

### Armand Richard, Président de l'Association des artisans



**1. 1. Le succès passé dont l'Association des artisans est le plus fier**  
Nous avons une amélioration constante de la qualité, tant chez les artisans de Perly-Certoux que par l'apport d'artisans extérieurs. La collaboration que nous avons, pour ce qui concerne la peinture, avec la Palette de Carouge, est intéressante.

important de montrer à côté des relieurs ou des sculpteurs par exemple. Pour notre marché, qui aura lieu les 8 et 9 novembre 2014 à la salle communale, nous invitons des artisans de Suisse alémanique et de France

**2. Le défi du futur**  
C'est maintenir la qualité, justement ! Il faut avoir des artisans qui se renouvellent, présenter des formes inédites d'art ou d'artisanat. Une année, Patek Philippe avait présenté des montres, c'était très intéressant. A Perly-Certoux, la poterie est très bien représentée, il est

**3. Votre vision de Perly-Certoux**  
Notre commune est engorgée par des problèmes de circulation et de stationnement. Elle gagnerait à trouver des solutions de parkings - je regrette qu'on ne puisse en faire en France - et de transports publics. Peut-être que le tram améliorera les choses.

## agenda

### Où rencontrer vos Autorités ?

**30 octobre et 24 novembre 2014, à 20h**, au Conseil municipal, salle du Conseil municipal (2e étage de la Mairie), pour la présentation du budget 2015. Les séances sont publiques.

**8 et 9 novembre 2014**, au Marché des Artisans, à la salle polyvalente de l'école de Perly, de 11h à 19h le samedi, de 10h à 18h le dimanche.

**14 novembre 2014**, à la Première de « Le grand Zèbre ou rappelez-moi votre nom », pièce de théâtre de J.-J. Bricaire et de M. Lasaygues, jouée par Perly-sur-Scène jusqu'au 29 novembre 2014 à la salle du Théâtre (Mairie). Renseignements et billets : [www.perly-sur-scene.com](http://www.perly-sur-scene.com)

**20 novembre 2014**, au Conseil municipal, salle du Conseil municipal (2e étage de la Mairie), pour le vote du budget 2015. La séance est publique.

**24 novembre 2014, à 20h**, à la présentation publique du Plan directeur communal 2015, à la salle polyvalente. Un film d'animation en 3D vous montrera l'image de la commune dans dix ans. Le dialogue avec les Autorités se prolongera ensuite autour d'un apéritif.

### brèves

#### Noctambus : fréquentation en hausse

La fréquentation des lignes de bus nocturnes, ou Noctambus, est en hausse. En 2013, le réseau a transporté 685'480 passagers, soit une augmentation de 9% par rapport à 2012. Si la croissance de la ligne « NM » Cornavin – Avusy-Village, qui passe par Perly-Certoux, est dans la norme, proche de chez nous, la ligne « NO » (Bardonnex) est l'une des trois lignes qui se distinguent avec une croissance de 24% entre 2012 et 2013.

Informations : <http://noctambus.ch/>

Impressum  
Editeur, rédaction et tirage :  
Mairie de Perly-Certoux  
[www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)  
Graphisme : [www.baccup.ch](http://www.baccup.ch)  
Prochaine parution : octobre 2014

